

L'OUTRE-MER, À QUEL PRIX : UNE ÉQUATION INSULAIRE ?

JUIN 2025

1. Contexte : une loi, un tournant

En 2025, l'annonce d'une loi contre la vie chère remet à l'agenda national une question ancienne mais toujours vive dans les Outre-mer. La Réunion, comme d'autres régions ultrapériphériques (RUP), fait face à un triple verrou structurel :

- **Un coût de la vie plus élevé** qu'en Hexagone (+ 9 en moyenne à + 37 % selon les postes) ;
- **Des revenus plus faibles** (- 26 % en médiane) ;
- **Un marché productif sous-dimensionné et fragilisé.**

Le CESER ne se contente pas de documenter une injustice: il **propose d'en sortir, en changeant de prisme — pour passer d'un rattrapage conjoncturel à une transformation structurelle, durable et équitable**

2. Constats partagés

- **La « vie chère » n'est pas une anomalie passagère, mais la conséquence systémique** d'un modèle insulaire déséquilibré.
- **Les politiques publiques restent court-termistes**, morcelées, souvent pensées depuis l'Hexagone, sans articulation avec les dynamiques locales.
- **Les dispositifs d'aides** (exonérations, défiscalisation, octroi de mer, etc.) **corrigent nos écarts structurels.**
- **La compétitivité des entreprises réunionnaises reste bridée par les surcoûts logistiques**, l'étroitesse du marché, la faiblesse des marges.

3. Objectifs de la contribution

- **Faire de la lutte contre la vie chère un levier de transformation territoriale**, et non une simple redistribution.
- **Requalifier la péréquation comme un outil d'équité territoriale**, non comme une logique d'assistance.
- **Renforcer le modèle import/substitution, par une trajectoire de relocalisation** de la valeur ajoutée.
- **Proposer une loi structurante**, fondée sur une différenciation assumée et un pacte territorial actif.

CONTRIBUTION

L'OUTRE-MER, À QUEL PRIX : UNE ÉQUATION INSULAIRE ?

Des prix vers le bas et des emplois vers le haut



JUIN 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



4. Cinq axes de transformations proposés

1) Redistribution durable

- Mettre fin au court-termisme budgétaire : l'équité passe par l'accès à l'emploi et aux revenus d'activité.
- Priorité à l'augmentation des revenus par le travail, à temps plein et qualifié.

2) Péréquation équitable

- Création d'un budget de convergence, complémentaire au budget socle, pour rendre visibles les besoins structurels des RUP.
- Réforme du Bouclier qualité-prix et d'un octroi de mer à visée sociale.
- Mise en place d'une délégation de service public maritime et aérienne, et d'un mécanisme de péréquation sur les dépenses contraintes (logement, etc.).

3) Ambition économique

- Relocaliser la valeur : soutenir l'amont - le productif local, les filières longues, les circuits courts.
- Encourager la transformation locale pour reconstruire une économie locale.

4) Inclusion systémique

- Lutter contre les "fractures silencieuses" : emploi, logement, mobilité, santé, alimentation.
- Créer un indice insulaire du pouvoir d'achat réel, alimenté par un observatoire territorial.

5) Gouvernance concertée

- Construire un pacte territorial multi-acteurs : État, Région, Département, communes, entreprises, syndicats, société civile.
- Instaurer une conférence annuelle sur la justice économique et le coût de la vie.

PROPOSITION PHARE

Le CESER appelle à l'inscription de sa contribution dans les travaux préparatoires de la loi "vie chère", sous forme d'annexe ou de saisine technique, et propose l'organisation en amont d'une Conférence interterritoriale sur l'équité économique ultramarine, rassemblant :

- les présidents d'exécutifs régionaux et départementaux,
- les CESER ultramarins,
- la Délégation Outre-mer du Parlement et du Sénat,
- les représentants de l'État, de la Commission européenne et de la CNCDH.

Objectif

Il s'agit de **co-produire une feuille de route partagée**, à traduire dans une loi-programme différenciée, fondée sur l'article 349 du TFUE et la Charte sociale européenne.